

N° 62

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

DEPENSES EN CAPITAL EXPOSE D'ENSEMBLE

Rapporteur spécial : M. Yvon COUDÉ DU FORESTO.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; René Monory, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 49 et 50), 1919 (tome I) et in-8° 360.

Sénat : 61 (1975-1976).

Lois de finances. — Défense.

SOMMAIRE

	Pages.
Avant-propos	3
Exposé d'ensemble sur les crédits militaires	15
Les dépenses en capital	19
Chapitre I ^{er} . — Section commune	21
Chapitre II. — Section Air	32
Chapitre III. — Section Forces terrestres	37
Chapitre IV. — Section Marine	42
Chapitre V. — Section Gendarmerie	47
Dispositions spéciales	51
ANNEXE n° 1. — Eléments du budget de la Défense au sens large	59
ANNEXE n° 2. — Répartition et évolution des crédits de la section commune	61
ANNEXE n° 3. — Répartition et évolution des crédits de la section Air	63
ANNEXE n° 4. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres	65
ANNEXE n° 5. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine ..	67
ANNEXE n° 6. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendarmerie	69

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Avant d'examiner le détail du budget de la Défense nationale concernant le titre V, nous voudrions vous livrer quelques considérations d'ordre général.

Et, tout d'abord, une réflexion liminaire. Le rôle de la Commission des Finances saisie au fond est d'examiner si les crédits demandés sont compatibles avec le produit national brut et le budget de l'Etat, mais il est également de constater que ces crédits répondent bien à l'objectif souhaité ou, à défaut, d'émettre des critiques ou des suggestions sur ces objectifs.

Tout cela, dans l'optique de ne pas empiéter sur les travaux et les conclusions de la commission spécialisée, c'est-à-dire la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

La ligne de partage est difficile à définir, mais nous pensons qu'une bonne volonté réciproque permettra d'en fixer les contours.

Cela étant posé, il n'est pas inutile de réexaminer l'histoire en ce qui concerne l'armement nucléaire qui demeure notre arme de dissuasion, voire de défense tactique.

C'est un Gouvernement présidé par le regretté Félix Gaillard qui, en avril 1958, six ans après l'adoption d'un plan quinquennal par le Parlement en 1952, qui avait pour objet la construction de piles au graphite pour la production de plutonium civil, décida de faire prendre les mesures destinées à la réalisation, dès le début de 1960, de la première série d'explosions au Centre d'expérimentation en cours d'aménagement à Reggane, au Sahara.

C'est en 1963 que le transfert du Centre d'essais du Sahara en Polynésie débuta.

Entre-temps, la IV^e République avait pris fin et ce fut dès ses débuts dans la V^e République que le Général de Gaulle défini ce qui devait être l'indépendance militaire de la France et, par voie de conséquence, l'arme de dissuasion.

Si nous avons rappelé ces quelques dates qui sont présentes à la plupart des esprits, c'est simplement pour souligner que plus de douze ans se sont écoulés et qu'évidemment les données du problème militaire n'ont pas manqué d'évoluer pendant cette même période.

A la guerre froide avec la prédominance militaire indéniable des U. S. A., devait succéder un rapide rattrapage de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques avec un accès d'une rapidité record à la bombe thermonucléaire, puis maintenant, l'apparition des engins nucléaires chinois et de leurs vecteurs encore vraisemblablement sommaires.

Ce qu'on a appelé l'équilibre de la terreur devait amener peu à peu à la politique dite de détente, tant il fut vérifié que les moyens de riposte en cas de guerre atomique étaient d'une taille telle que les destructions seraient dramatiques et pourraient même mettre en cause l'existence d'une nation entière, lorsque l'on constata aussi que la dotation d'engins susceptibles d'intercepter et de détruire les vecteurs des pays ennemis avant qu'ils atteignent leurs objectifs serait d'un prix si coûteux qu'il faudrait y consacrer une part trop importante du budget de chaque pays.

Malheureusement, détente ne veut pas dire désarmement, bien au contraire. Chacun des deux pays intéressés n'a pas manqué de continuer des essais qui, pour ne plus se situer dans l'atmosphère, n'en amenaient pas moins des progrès dans la précision, dans la miniaturisation, voire dans la puissance massique.

Mieux encore, nous avons assisté à des déploiements militaires qui ne sont pas sans susciter quelques réflexions.

Si nous sommes persuadés que la Russie soviétique n'a pas l'intention d'attaquer l'Occident dans une guerre nucléaire ou classique, il n'en est pas moins vrai que le maintien à sa frontière de l'Ouest d'une soixantaine de divisions, dont vingt divisions blindées au moins, et le redéploiement des forces soviétiques qui a accru le potentiel matériel de ces divisions blindées de plus en plus puissantes et de plus en plus sophistiquées, nous posent la question de savoir quel contrepois existe en face de ces forces, accrues de celles du Pacte de Varsovie. La plupart de nos alliés ne comptent que sur une assistance américaine, malheureusement distante de 6 000 kilomètres, à une époque à laquelle le Pentagone semble être en plein remaniement.

Il est permis, également, de s'interroger devant la permanence de conflits :

— dans le Sud-Est asiatique où nous avons vu en fait, au Cambodge comme en Indochine, les deux idéologies soviétique et chinoise s'affronter ;

— au Bangla Desh avec les mêmes affrontements ;

— en Corée, où les incidents entre Nord et Sud semblent cette fois opposer Américains et Chinois ;

— à Timor, où Indonésie et groupes dont on connaît mal le soutien sont aux prises ;

— à l'intérieur de nombre d'Etats, tels que le Portugal, l'Angola, le Liban.

Partout, des influences appuyées sur les forces que nous avons citées plus haut, mais qui n'apparaissent qu'en filigrane, semblent s'exercer comme si les deux super-puissances, auxquelles, si besoin en est, s'adjoint la Chine, effectuaient des guerres territoriales limitées par personnes interposées.

La situation est d'autant plus inquiétante que le malaise enregistré dans les armées alliées stationnées en Allemagne et parmi les troupes allemandes elles-mêmes — malaise qui dégénère peu à peu en dégradation sans épargner notre territoire — fait peser sur notre paix intérieure des menaces assez précises.

Et c'est ainsi que nous sommes amenés à nous interroger sur la valeur du budget qui nous est présenté.

Certes, il ne représente qu'une fraction voisine de 3 % d'un Produit national brut encore mal connu, alors que parmi les puissances nucléaires de l'Ouest, la Grande-Bretagne lui consacre 4,8 % de son P. N. B., les Etats-Unis 5,1 % ; quant à l'U. R. S. S. 7,8 % officiellement, auxquels il convient probablement d'ajouter différentes dépenses inscrites à d'autres budgets, ce qui porterait ce rapport à 10 ou 15 %. La Chine, elle, lui consacre environ 10 %.

Pour les puissances non nucléaires, la République fédérale d'Allemagne est la seule qui consacre un taux inférieur au nôtre de son P. N. B. à sa défense, environ 2,8 %. La Suède se situe à 3,7 %. Quant à certains pays du Pacte de Varsovie, les évaluations de 1972 les situaient à 4 % pour la Pologne, 4,1 % pour la Tchécoslovaquie et 5,3 % pour la R. D. A.

Mais il serait vain de s'appesantir sur des taux de P. N. B.

En effet, les valeurs absolues du P. N. B. sont extrêmement différentes selon les pays. Si nous prenons, par exemple, le P. N. B. des principaux pays de l'Ouest en milliards de francs en 1974, il était évalué à 6 930 milliards pour les Etats-Unis, 2 192 pour le Japon, 1 878 pour l'Allemagne fédérale, 1 322 pour la France, 905 pour le Royaume-Uni, alors qu'il n'atteignait en 1973 que 1 977 milliards pour l'U. R. S. S., 800 pour la Chine, 241 pour la Pologne et 137 pour la République démocratique allemande.

Il est certain que les valeurs absolues représentent davantage ce que chaque pays est capable de consacrer à sa défense.

Encore faut-il n'attacher à toutes ces notions qu'une valeur tout à fait relative.

En effet, dans les pays occidentaux, l'agrégat normalisé de la production est le produit brut, national ou intérieur, représenté par la valeur ajoutée des branches productrices de biens et services marchands et non marchands. En fait, il s'agit de la différence entre la production offerte par les branches et leur consommation intermédiaire exprimée aux prix intérieurs du marché.

Pour les pays socialistes, l'agrégat choisi est le revenu national. Cette notion est bien plus restrictive puisqu'elle ne regroupe que les biens matériels créés et les seuls services qui contribuent à la production, notamment les transports.

Le produit global brut réalisé correspond à la notion de production offerte occidentale.

Le revenu national, que l'on peut considérer comme un agrégat mais non équivalent du produit intérieur ou du produit national occidental, s'obtient en déduisant du produit global brut la consommation intermédiaire et l'accroissement économique des biens de production.

Si l'on voulait essayer — et encore aboutirait-on à des résultats certainement éloignés de la réalité — de rapprocher les deux notions, celle des pays occidentaux et celle des pays socialistes, il faudrait ne prendre pour l'agrégat occidental que la « production intérieure nette » fournie par la comptabilité nationale française et exprimée aux prix intérieurs.

On voit donc combien les comparaisons deviennent difficiles, et c'est la raison pour laquelle les critères choisis pour comparer le budget militaire français aux budgets militaires étrangers sont les suivants :

— comparaison avec les pays occidentaux ; budget militaire normalisé sur produit national brut aux prix du marché ;

— avec les pays socialistes, budget militaire normalisé sur revenu national ou production intérieure nette.

C'est grâce à ces notions que nous pouvons évaluer à 14 % l'effort de défense de l'U. R. S. S., contrairement aux chiffres les plus communément utilisés.

Avant d'aborder le détail du budget, nous voudrions encore évoquer quelques notions.

Nous pouvons diviser l'ensemble de nos forces en trois grands secteurs : l'armement nucléaire proprement dit, c'est-à-dire les bombes stratégiques ou tactiques, les vecteurs permettant de transporter les engins et l'armement classique.

Quelques notions apparaissent immédiatement. Le Centre d'essais du Pacifique, dont nous avons connu les premiers balbutiements et que nous avons suivi pas à pas depuis l'origine, avait été installé avec, comme objectif, d'achever les essais en sept ans. Il en est résulté un certain nombre de conséquences financièrement dommageables, comme par exemple la location de terrains alors à bon marché pour une durée limitée et qui, s'il fallait renouveler leurs baux, se verraient affecter de coefficients prohibitifs.

De plus il n'y a pas en matière d'armement, comme dans toutes recherches, de limites aux progrès ; ces progrès ne peuvent être accomplis que par une action continue.

Enfin, les réactions internationales, sans doute exagérées mais dont il a bien fallu tenir compte, ont amené à remplacer les essais dans l'atmosphère par des essais souterrains dans des sites géologiques (les atolls de Tuamotu) présentant des difficultés sérieuses pour ce genre d'explosions. Les techniciens du C. E. A. et plus particulièrement de la D. A. M. (Direction des applications militaires) ont réussi à venir à bout des premières difficultés, ce qui ne veut pas dire, à loin près, qu'ils ne soient dans l'obligation de continuer essais et recherches.

Nous avons assisté à des tirs aériens et au premier tir souterrain en puits.

Il est encore trop tôt pour définir quel est le prix respectif de chacun de ces essais ou, à tout le moins, quel est le rapport des prix.

Les essais dans l'atmosphère sont moins coûteux en tirs proprement dits et permettent de recueillir plus aisément des informations indispensables pour les progrès à réaliser. En revanche, ils exigent un environnement maritime et aérien considérable qui en augmente indirectement le coût.

Les tirs en puits sont plus coûteux en eux-mêmes surtout quand ces tirs ont lieu à Fangataufa mais, quand ils pourront avoir lieu sur la base de Mururoa où seront concentrés la plupart des services, l'environnement deviendra infiniment plus mince.

Cela pour le nucléaire.

Quant aux vecteurs, après le Mirage IV dont la percée avec les perfectionnements des radars devient chaque année plus aléatoire, les fusées enterrées du plateau d'Albion constituent à la fois un détecteur permettant de savoir si nous sommes véritablement attaqués — car ce sera le premier objectif d'un ennemi potentiel — et une riposte de qualité.

Mais, le vecteur nucléaire par excellence pour longtemps est encore le sous-marin nucléaire porteur d'engins dont les déplacements difficiles à suivre et dont les missiles dotés d'ogives plus puissantes constitueront une force de riposte et de dissuasion valable ; encore faut-il que leur accompagnement soit suffisant.

Il s'agit là de trois vecteurs nucléaires stratégiques. Quant aux vecteurs d'engins nucléaires tactiques, ils se limitent actuellement aux « Pluton » dont les caractéristiques et les bases sont telles, qu'elles suscitent des controverses d'ordre international qu'il sera indispensable d'éclaircir.

On doit également constater que notre aviation est capable de transporter des engins tactiques d'une efficacité sans cesse croissante, et il est possible, dans ce domaine, que des progrès permettent de doter des missiles existants, soit mer-mer (Exocet), soit sol-sol plus compliqués à mettre en œuvre, d'engins nucléaires de portée suffisante.

Ce rapide tour d'horizon général va nous ramener à l'étude du budget proprement dit, dont on trouvera le détail ci-après.

Nous avons tenu toutefois à présenter auparavant une vue globale des dépenses consacrées à la Défense, et c'est pourquoi on trouvera en annexe n° 1 un tableau qui fait entrer en ligne de compte, non pas seulement ce qui concerne directement le budget de la Défense dans ses fascicules bleus, mais également les affluents de crédits provenant de budgets discutés séparément, tels que les Comptes spéciaux du Trésor et les Charges communes. C'est ce qui explique certaines différences de pourcentages accordées à notre budget de la Défense, à la fois parce qu'il est difficile d'évaluer de façon précise ce que sera le P. N. B. en 1975 et *a fortiori* en 1976, et également parce que certains analystes incorporent ou non les affluents que nous venons d'évoquer.

Constatons seulement que, dans le budget de la Défense au sens strict, la prépondérance est accordée au titre III avec 58 %, le titre V, y compris la Section commune, n'émargeant qu'à hauteur de 42 %.

Le nécessaire rattrapage du retard pris par la condition militaire dans notre pays par rapport à ses voisins, l'obligation de trouver des moyens de dissiper quelque peu le malaise des Armées — tout au moins sur le plan matériel en attendant de revoir tout le problème moral depuis l'école primaire jusqu'à l'adolescence — tout cela explique qu'une préférence ait été donnée au titre III dans une enveloppe globale acceptable.

Mais il ne faut pas se dissimuler que nous aurons à faire un effort considérable sur nos forces classiques, et même sur nos vecteurs nucléaires, si nous conservons la même optique de défense.

Le retard pris pour la mise en chantier du sixième sous-marin nucléaire, l'absence de programmes suffisants pour les sous-marins d'attaque et de protection des sous-marins nucléaires, l'apparition dans les armées des grandes puissances de nouveaux chars d'assaut et de nouveaux avions de plus en plus perfectionnés, de plus en plus sophistiqués et de plus en plus précis, la mise au point par ces mêmes puissances de missiles téléguidés eux-mêmes de plus en plus précis, tout cela montre l'ampleur de l'effort que nous aurons à accomplir pour nous mettre à niveau.

Cet effort semblera à beaucoup hors de proportion avec nos possibilités.

Bien que les regrets soient stériles, nous n'en serons pas moins amenés à évoquer l'échec de la Communauté européenne

de défense, projet ambitieux, mais qu'il est bien entendu maintenant impossible de réaliser sans une alliance politique dont le moins qu'on puisse dire est que l'échéance ne se rapproche pas.

C'est un choix difficile qui s'imposera à notre Gouvernement, quel qu'il soit, entre les impératifs économiques et financiers et les impératifs de survie du type de civilisation qui est pour l'instant le nôtre.

En terminant ce chapitre, nous voudrions évoquer l'exécution de la troisième loi-programme en ne citant que quelques chiffres concernant les *autorisations de programme* ouvertes par les lois de finances pour 1971 à 1975 par comparaison aux prévisions :

Forces nucléaires stratégiques.....	— 1,9 %
Armement nucléaire tactique.....	+ 16 %
Armée de terre.....	+ 10,9 %
Marine hors F. N. S.	+ 8,5 %
Air hors F. N. S.....	+ 9,3 %
Section commune y compris Gendarmerie hors F. N. S. et A. N. T.	+ 7,6 %
Total	+ 6,3 %

Quant aux *crédits de paiement*, les variations sont encore plus marquées dans le sens négatif :

Forces nucléaires stratégiques.....	— 10,7 %
Armement nucléaire tactique.....	+ 5,7 %
Armée de terre.....	+ 8,1 %
Marine hors F. N. S.	— 7,4 %
Air hors F. N. S.	+ 4 %
Section commune y compris Gendarmerie hors F. N. S. et A. N. T.	— 2,8 %
Total	— 2,1 %

En conclusion, les différents remous que nous avons signalés dans des pays très divers, le vieillissement à prévoir de régimes ou de leurs chefs avec les conséquences qui peuvent en résulter et qui peuvent à leur tour amener des troubles internes, que ce soit en Espagne, en Yougoslavie, en Chine, en Russie soviétique même, avec des bouleversements électoraux dans des pays occidentaux tels que les Etats-Unis, risquent d'engendrer des conflits

locaux d'origine interne mais dont il est impossible de savoir — et ce n'est pas notre propos — s'ils sont spontanés ou télécommandés de l'extérieur ou enfin si, s'étant déclarés spontanément, ils ne sont pas soutenus par ces mêmes influences extérieures et s'ils ne débordent pas des frontières où ils sont pour l'instant confinés.

Phénomène d'autant plus inquiétant que la détente n'a pas entraîné de désarmement et qu'aussi bien les pays de l'Est, que la Chine et que les Etats-Unis accroissent régulièrement leur potentiel militaire.

Nous pensons qu'aucune nation au monde, qu'elle soit capitaliste, libérale, socialiste ou socialiste marxiste, ne peut accepter sans réactions de telles convulsions sur son territoire.

C'est en fonction de ces données beaucoup plus que dans l'hypothèse d'une conflagration générale que notre défense doit être repensée.

C'est le rôle de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées d'en fixer les contours mais c'est à nous qu'il appartient de voir si, dans le contexte qui est ainsi fixé, les sacrifices financiers sont supportables. Ces sacrifices conduisent-ils à un emploi judicieux des fonds qui leur sont consacrés ? C'est la Cour des Comptes qui nous fournit la réponse à cette question.

Certes, les critiques apportées à la gestion des crédits du Ministère de la Défense n'atteignent pas l'ampleur de celles suscitées par certains autres départements ministériels. Il n'en est pas moins vrai que la programmation des commandes, le coût anormalement élevé des pièces de rechange ont fait l'objet de certaines remarques justifiées.

Mais ce n'est pas l'essentiel des critiques de la Cour des Comptes. L'achat de certains matériels tels que les camionnettes Simca Marmon dont personne n'ignorait à l'origine la fragilité des moteurs, la liquidation de l'ancien domaine militaire des alliés de l'O. T. A. N. en France, qui a souvent donné lieu à des pertes substantielles sur des reventes, pertes allant jusqu'à la moitié du prix d'achat, le défaut d'entretien du matériel laissé par les troupes américaines, la mise en réserve de bâtiments, certains achats peu justifiés de terrains qui auraient pu être acquis ailleurs à bien meilleur compte ont fait également l'objet de réflexions utiles.

Des ventes effectuées par la Direction des constructions navales de Toulon à des clients insolvables, des constructions d'armes nouvelles par les arsenaux de la Marine pour des commandes se traduisant par des pertes, la construction de trois cars-ferries, commande arrêtée à perte, tout cela correspond à des erreurs que nous souhaiterions voir éviter.

On ajoutera toutefois, pour être objectif, que la réponse du Ministère de la Défense concernant l'exécution des trois cars-ferries fournit une explication qui tend à montrer que l'appréciation à porter sur cette opération ne saurait se limiter à l'aspect comptable, mais doit également tenir compte du souci de maintenir intact le potentiel de certains de nos arsenaux.

Enfin, et ce sera notre dernière réflexion, il est évidemment satisfaisant pour l'esprit de qualifier d'immoral ou d'amoral la vente d'armes. Pensons qu'en cette matière il ne faut pas vouloir quelque chose et son contraire. Si nous voulons à la fois l'indépendance nationale et une défense classique s'ajoutant à une défense nucléaire, encore faut-il que cette défense classique comporte des éléments que nous puissions construire à des prix convenables. Or, les besoins de l'hexagone sont trop exigus pour permettre des séries importantes. Il est donc nécessaire d'exporter pour donner du travail à 270 000 personnes employées à cette fabrication et pour permettre d'obtenir des prix à peu près compétitifs.

Qu'il nous suffise de dire que le commerce mondial des armements a dû s'élever pour 1974 aux environs de 18 milliards de *dollars* alors que nos livraisons se sont élevées à 8 milliards de *francs*.

La France représente environ 9 % du marché mondial, alors que les U. S. A. en représentent 45 %, l'U. R. S. S. environ 33 %, la Grande-Bretagne 8,3 %, les autres pays ne comptant que pour de la poussière à côté de ces chiffres.

Le dilemme en définitive est le suivant :

— ou bien nous continuons à fabriquer pour nous seuls, les prix dépassent alors le raisonnable et nous risquons de nous trouver dans la position d'Israël qui consacre 38 % de son Produit national brut à son armement ;

— ou bien nous nous maintenons dans les fourchettes que nous avons toujours connues et qui se situent entre 2,90 et 3 % du Produit national brut (les prévisions étant de 2,95 % pour 1976) avec une ponction de 17,1 % en 1976 sur le budget général.

En conclusion définitive, nous pouvons dire après d'autres membres du Gouvernement et même de l'opposition que nous vivons actuellement dans un monde surarmé en perpétuelle mouvance où les conflits, pour avoir changé de dimension géographique, n'en sont pas moins âpres et aptes à saper les fondements mêmes des Etats. Sans qu'il soit question pour nous d'évoquer ici des problèmes politiques et de peser les avantages et les inconvénients des idéologies en présence, constatons qu'un équilibre n'est pas près de s'établir pour une forme ou une autre de ces idéologies et que, par conséquent, en ce monde troublé, la vigilance demeure une nécessité et, malheureusement, cette vigilance ne peut s'appuyer que sur une défense coûteuse mais, hélas ! indispensable.

EXPOSE D'ENSEMBLE

Le budget militaire pour 1976 opère la transition entre la troisième loi de programme, dont la dernière annuité correspondait au budget de 1975, et la quatrième, en cours d'élaboration, dont le dépôt est subordonné, d'une part à l'achèvement des travaux de programmation pour les cinq années à venir, d'autre part à une relative stabilisation des conditions économiques générales.

Ce budget, qui reste le second de la Nation, après celui de l'Education, s'élève au total à 50 milliards de francs de crédits de paiement ; il s'accroît de 6,2 milliards de francs par rapport au budget de base de 1975. Contrairement à ce qui s'est produit depuis plusieurs années, sa progression, de 14,2 %, est légèrement supérieure au taux de croissance moyen du budget général (13 %).

Il représente 17,1 % du budget de l'Etat, contre 16,9 % en 1975.

La répartition globale des crédits entre titres III et V, et leur comparaison avec ceux de 1975 sont résumées ci-après :

	1975		1976		VARIATIONS 1976/1975 (pourcentage).
	Crédits (milliards).	Pourcentage arrondi.	Crédits (milliards).	Pourcentage arrondi.	
Titre III	24,73	56	29,05	58	+ 17,4
Titre V	19,05	44	20,95	42	+ 9,9
Totaux	43,78	100	50	100	+ 14,2

Le tableau suivant donne la répartition, entre les différentes sections du budget, des crédits de paiement globaux :

SECTIONS	1975		1976	
	Crédits (millions).	Pourcentage.	Crédits (millions).	Pourcentage.
Section commune	12 018	27,5	13 506	27
Section Air	9 010	20,5	10 055	20,1
Section Forces terrestres	11 629	26,6	13 762	27,5
Section Marine	7 141	16,3	7 937	15,9
Section Gendarmerie	3 988	9,1	4 740	9,5
Totaux	43 786	100	50 000	100

Comme l'an dernier, l'effort principal porte sur l'amélioration de la condition militaire. C'est ainsi que, notamment, la mise en place des statuts particuliers et l'entrée en vigueur, au début de 1976, du nouveau régime de rémunérations, entraînent :

— un accroissement de la part du titre III dans l'ensemble du budget : 29 048 millions de francs sur 50 000, soit 58,1 % du total contre 56,5 en 1975, 53,4 en 1974 et 52,6 en 1973 ;

— une augmentation, également substantielle, à l'intérieur du titre III, des dépenses de rémunérations et de charges sociales, qui atteignent 68,5 % des dépenses ordinaires, alors qu'elles se situaient à 66,2 % en 1975 et à 65,2 % en 1974.

Il convient cependant de préciser que les comparaisons effectuées plus haut se réfèrent au budget de base de 1975, qui a subi les modifications suivantes en cours d'année :

— blocage, sur le titre V, de 400 millions de francs, qui ont été transférés au titre III pour financer les mesures prises en Conseil des Ministres le 4 mars 1975, avec effet du 1^{er} avril 1975 : majoration du prêt, porté de 2,50 F à 7 F par jour ; augmentation du nombre de voyages gratuits accordés aux appelés : onze par an au lieu de cinq ;

— mesures décidées dans le cadre du « Plan de soutien à l'économie » (loi de finances rectificative du 13 septembre 1975) : ouverture de 1 295 millions de francs de crédits de paiement, dont 290 pour le titre III, entièrement affectés à l'entretien des matériels majeurs des trois armées, et 1 005 pour le titre V

(240 millions de francs pour le secteur aéronautique, 365 millions de francs pour les fabrications d'armement et 400 millions de francs pour la rénovation et la construction de casernements).

Compte tenu de ces crédits supplémentaires, le budget de 1975, qui représentait initialement 2,91 % du P. N. B., atteint désormais 3 %, comme le montre le tableau ci-dessous :

Budget militaire 1975 et Produit national brut.

	BUDGET	POURCENTAGE
	Défense.	du P. N. B. (1).
	(Millions de francs.)	
Crédits ouverts par la loi de finances pour 1975.	43 786	2,91 %
Crédits ouverts par la loi de finances rectificative du 13 septembre 1975.....	+ 1 295	
Crédits militaires totaux pour 1975.....	45 081	3 %

(1) P. N. B. 1975 évalué, en juin 1975, à 1 505 milliards de francs.

De même, si l'on tient compte de ces adjonctions et transferts, la comparaison des crédits globaux entre 1975 et 1976 s'établit ainsi :

	1975	1976	VARIATIONS 1976/1975	
	rectifié.		(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Titre III	25 424	29 048	+ 3 624	+ 14,3
Titre V	19 657	20 952	+ 1 295	+ 6,6
Totaux	45 081	50 000	+ 4 919	+ 10,9

LES DEPENSES EN CAPITAL

Comme l'an dernier, le titre V subit le contrecoup de l'effort financier consenti sur le titre III au profit de la situation du personnel ; son taux de croissance est inférieur à celui du budget militaire global : les autorisations de programme augmentent de 10,1 % et les crédits de paiement de 10 % seulement, au lieu des 14,2 % signalés plus haut pour l'ensemble des crédits militaires.

La répartition entre les sections des crédits de programme et de paiement est la suivante :

SECTIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Variations.	1975	1976	Variations.
	(En millions de francs.)					
Section commune.....	6 770	8 265,8	+ 1 495,8 (+ 22,1 %)	6 026,9	6 708,7	+ 681,8 (+ 11,3 %)
Section Air.....	5 927,6	6 306	+ 378,4 (+ 6,4 %)	4 511,9	4 992,4	+ 480,5 (+ 10,6 %)
Section Forces terrestres...	5 486,1	5 847,6	+ 361,5 (+ 6,6 %)	4 451	4 909,4	+ 458,4 (+ 10,3 %)
Section Marine.....	4 873,8	5 160,6	+ 286,8 (+ 5,9 %)	3 592,7	3 811,3	+ 218,6 (+ 6,1 %)
Section Gendarmerie.....	576,4	620	+ 43,6 (+ 7,6 %)	469,4	530	+ 60,6 (+ 12,9 %)
Totaux.....	23 633,9	26 200	+ 2 566,1 (+10,86 %)	19 051,9	20 951,8	+ 1 899,9 (+ 9,97 %)

La lecture de ce tableau fait ressortir que le taux de progression des autorisations de programme atteint 22,1 % sur la Section commune, alors qu'il est seulement de l'ordre de 5,9 % à 7,6 % sur les autres sections. Il en résulte que le poids financier relatif de la Section commune s'accroît fortement, et cela mérite réflexion.

Les considérations générales qui se sont dégagées de l'analyse que nous avons faite des crédits militaires ont été exposées dans notre avant-propos, et nous passons maintenant à l'examen des crédits du titre V, section par section, non sans devoir souligner, comme l'an dernier, la discrétion des fascicules budgétaires en ce qui concerne les programmes du titre V : ils ne donnent, sur les opérations nouvelles prévues en 1976, que des indications globales, et il a fallu chercher ailleurs les éléments d'une analyse plus poussée des crédits dont le vote est demandé au Parlement.

CHAPITRE PREMIER

SECTION COMMUNE

L'annexe n° 2 donne la répartition des crédits chapitre par chapitre, ainsi que leur évolution par rapport à 1975. Le tableau ci-dessous résume ces renseignements par grandes parties du budget :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Variations.	1975	1976	Variations.
	(En millions de francs.)					
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches, prototypes.	6 177,6	7 630,5	+ 1 452,9 (+ 23,5 %)	5 427,5	6 025,5	+ 598 (+ 11 %)
2. Investissements techniques et industriels	347,9	367,4	+ 19,5 (+ 5,6 %)	385,7	397,8	+ 12,1 (+ 3,1 %)
3. Fabrications	83,6	106,4	+ 22,8 (+ 27,3 %)	68,4	82,7	+ 14,3 (+ 20,9 %)
4. Infrastructure logistique.....	160,9	161,5	+ 0,6 (+ 0,4 %)	140,3	202,7	+ 62,4 (+ 44,5 %)
5. Infrastructure O. T. A. N.	»	»	»	5	»	— 5
Totaux	6 770	8 265,8	+ 1 495,8 (+ 22,1 %)	6 026,9	6 708,7	+ 681,8 (+ 11,3 %)

On sait que la Section commune rassemble des activités qui relèvent :

- soit de la Délégation ministérielle pour l'armement ;
- soit d'un certain nombre de services communs ou d'organismes interarmées.

L'annexe n° 2 précitée permet de constater que la répartition des crédits entre ces deux grandes catégories de dépenses est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
Services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement..	5 986,4	7 362,5	+ 1 376,1 (+ 23 %)	5 338,4	5 803,5	+ 465,1 (+ 8,7 %)
Services communs et divers.....	783,6	903,3	+ 119,7 (+ 15,3 %)	688,5	905,2	+ 216,7 (+ 31,5 %)
Totaux	6 770	8 265,8	+ 1 495,8 (+ 22,1 %)	6 026,9	6 708,7	+ 681,8 (+ 11,3 %)

Remarquons la part prépondérante prise dans les crédits affectés à la Section commune par la Délégation ministérielle pour l'armement (la D. M. A. — qu'il faut bien se garder de confondre avec la D. A. M. : Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique).

En effet, 23 % de ces crédits vont à la D. M. A., soit en fait 89,1 % de la Section commune au lieu de 88,4 % en 1975.

Il s'agit bien entendu, pour l'essentiel, des études et recherches d'intérêt commun, avec une prépondérance pour l'atome et les engins.

Nous allons procéder à l'analyse des crédits accordés, sur la Section commune, d'une part aux services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement, d'autre part aux services communs et organismes divers.

SECTION I

Dépenses d'équipement de la Délégation ministérielle pour l'armement.

Sur la Section commune, la Délégation ministérielle pour l'armement gère les crédits destinés à financer :

— les études et recherches d'intérêt commun pour les trois armées et le Service technique des poudres et explosifs, notamment dans le domaine de l'atome et des engins ;

- les investissements techniques de la délégation ;
- les participations des armées aux dépenses d'expansion économique.

I. — D.M.A. — ETUDES ET RECHERCHES

a) *Etudes et recherches du Service technique des poudres et explosifs.*

(Chapitre 51-81.)

On notera tout d'abord le changement d'intitulé du chapitre : il ne s'agira plus, en 1976, de subventions allouées au S. T. P. E. pour ses recherches et développements, mais bien de crédits budgétaires qui lui sont attribués pour le même objet comme aux autres organismes de la D.M.A. ; l'article 74 de la loi de finances pour 1976 stipule, en effet, que le budget annexe des poudres, dont l'origine remonte à 1911, sera supprimé après la clôture des comptes de la gestion 1975.

Cet article est analysé plus loin, au chapitre consacré aux dispositions spéciales.

Etant donné que le budget annexe des poudres n'était déjà plus, en 1975, qu'un budget d'exploitation, sa suppression n'emporte aucune conséquence de fond sur les besoins auxquels doit faire face le chapitre des « études et recherches ». Sa consistance est sensiblement la même pour les autorisations de programme, et une réduction de 15 % a même pu être envisagée, en 1976, pour les crédits de paiement.

b) *Recherches et développements communs.*

(Chapitre 51-87.)

Sur ce chapitre, les autorisations de programme progressent de 15,9 %, mais les crédits de paiement subissent une contraction de 6,6 %. Les ressources de ce chapitre concernent notamment :

- la recherche scientifique et technique commune à l'ensemble des armées, y compris les recherches fondamentales menées par le service central des télécommunications et de l'informatique et par la direction technique des engins ;
- les recherches sur la protection contre les armes spéciales.

c) *Etudes spéciales sur l'atome.*

(Chapitre 51-88.)

Les crédits correspondant à ces activités sont en augmentation : très nette pour les autorisations de programme (+ 20,9 %) et moyenne pour les crédits de paiement (+ 10,2 %).

C'est l'un des chapitres les plus importants, en volume, du budget militaire d'équipement, mais ses ressources échappent, en fait, à la Délégation ministérielle pour l'armement : c'est, en effet, la Direction des applications militaires (la D.A.M.) qui, au sein du Commissariat à l'énergie atomique, reçoit ces crédits par transfert et les utilise non seulement pour l'étude, mais encore pour le développement et la fabrication des têtes nucléaires, ainsi que pour le combustible destiné aux sous-marins à propulsion atomique.

d) *Etudes spéciales « engins ».*

(Chapitre 51-89.)

Ce chapitre bénéficie en 1976 d'une forte expansion, aussi bien en autorisations de programme (+ 35,2 %) qu'en crédits de paiement (+ 26,7 %).

Il doit faire face non seulement aux études appliquées, mais encore à la fabrication des engins et des systèmes balistiques du plateau d'Albion (S.S.B.S.) ou des sous-marins à propulsion nucléaire (M.S.B.S.); dans les deux secteurs, les recherches se poursuivent pour améliorer fortement la portée des engins et leurs possibilités de pénétration.

Signalons aussi que ce chapitre comporte, en autorisations de programme, une dotation de 56,5 millions de francs qui sera transférée au Ministère du Développement industriel et scientifique pour la participation des armées au programme Ariane (lanceur de satellite).

Il saute aux yeux que la mise sous cocon de la base du Kourou pendant un laps de temps que nous ne saurions définir, mais qui ne sera certainement pas inférieur à quatre ou cinq ans, va poser des problèmes financiers.

Toutefois, le fait du rapatriement des forces de la Légion étrangère venues de l'océan Indien, a permis d'affecter ces troupes au gardiennage et au maintien en l'état de la base du Kourou avec des frais relativement moindres que ceux auxquels on pouvait malheureusement s'attendre.

De plus, l'établissement de ces forces en Guyane permettra de maintenir un semblant d'activité à ce pays qui, malgré tous les efforts dépensés jusqu'à présent, en a bien besoin.

e) *Armement nucléaire tactique.*

(Chapitre 51-92.)

A côté d'une progression moyenne des autorisations de programme (+ 9,9 %), on note sur ce chapitre une forte réduction des crédits de paiement (— 20,7 %) ; le poids financier de l'A. N. T. dans le titre V du budget militaire est ainsi ramené, pour les crédits de paiement, de 3,6 à 2,6 % ; l'Armée de l'air a reçu sa dotation complète, et l'Armée de terre pourra doter de Pluton, en 1976, un troisième régiment d'artillerie ; le programme en cours se poursuit, mais il n'est pas prévu, actuellement, de l'augmenter.

II. — INVESTISSEMENTS TECHNIQUES DU RESSORT DE LA D. M. A.

a) *Investissements du Service technique des poudres et explosifs.*

(Chapitre 52-81.)

Comme pour le secteur des études, il ne s'agit plus ici de subventions, mais bien de crédits budgétaires grâce auxquels le S. T. P. E. va désormais assurer directement ses investissements ; par rapport à l'an dernier, les autorisations de programme augmentent de 13,7 %, mais il a paru possible de réduire les crédits de paiement de 26,5 %.

b) *Investissements techniques et industriels
propres à certains services de la D. M. A.*

(Chapitre 52-85.)

Sur ce chapitre aussi, les crédits de paiement subissent une assez forte réduction (— 14,5 %) ; les autorisations de programme augmentent, mais modestement (+ 5,8 %).

L'opération essentielle menée sur ce chapitre est le transfert de l'Ecole polytechnique à Palaiseau (43 millions de francs en 1976 sur un total de 97 millions de francs) ; on lancera, l'année prochaine, les travaux d'environnement, les routes de liaison et la participation aux travaux d'urbanisme du plateau de Palaiseau. Sur le plan financier, le coût global de l'opération est estimé à 366 millions de francs, et 307 millions de francs ont déjà été inscrits aux budgets antérieurs à celui de 1976. L'ouverture des cours à Palaiseau est prévue pour le 1^{er} octobre 1976.

Les autres opérations financées par le chapitre 52-85 concernent le Centre de documentation de l'armement, le Service de la surveillance industrielle de l'armement, le Service central des télécommunications et de l'informatique, ainsi que divers investissements d'intérêt commun, comme la mise à hauteur des laboratoires.

Le regroupement des directions techniques au boulevard Victor se poursuit, mais l'état des travaux préliminaires ne nécessite pas l'octroi de nouvelles autorisations de programme en 1976.

c) Investissements en moyens d'essais.

(Chapitre 52-86.)

Ce chapitre, géré par la Direction des recherches et moyens d'essais, tombe, pour les autorisations de programme, de 135,5 à 114 millions de francs (soit — 15,9 %), mais reçoit, en crédits de paiement, une dotation en forte progression : 135 millions de francs au lieu de 106 (soit + 27,4 %).

Les crédits de programme nouveaux sont affectés :

— pour une faible partie, à des travaux et installations logistiques et techniques ;

— pour l'essentiel, aux équipements techniques spéciaux destinés soit aux centres d'essais (des Landes ou de la Méditerranée), soit aux moyens navals et aériens, soit aux installations communes de simulation ou d'hydrodynamique.

d) Investissements dans les organismes sous tutelle.

(Chapitre 52-87.)

Ce chapitre, également géré par la Direction des recherches et moyens d'essais, est en forte expansion : + 40,7 % en autorisations de programme et + 29,7 % en crédits de paiement.

Ce sont les équipements techniques des souffleries et des laboratoires relevant de l'O. N. E. R. A. (Office national d'études et de recherches aérospatiales) qui bénéficient pour l'essentiel de cette augmentation ; les autres postes (Institut franco-allemand de Saint-Louis [1] et laboratoires de l'Ecole polytechnique) doivent se contenter d'une progression plus modeste.

e) *Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique.*

(Chapitre 52-90.)

Bien qu'il n'ait à faire face, en 1976, qu'à un seul salon (le salon naval 1976) au lieu de deux en 1975 (salon de Satory et salon du Bourget), le chapitre 52-90 progresse légèrement en autorisations de programme (+ 7,2 %) ; en revanche, ses crédits de paiement s'effondrent (— 62 %).

En dehors des salons, ce chapitre doit faire face aux actions de prospection à l'étranger pour l'ensemble des matériels d'armement et aux frais de réception des missions étrangères en France ; ce sont ces deux postes qui connaissent une forte progression, du moins en autorisations de programme.

Les résultats ne sont pas décevants : aussi bien pour les commandes que pour les livraisons, le volume des exportations de matériels se situe à un niveau élevé.

A. — Les commandes.

COMMANDES	1972	1973	1974	PREMIER semestre 1975.
	(En millions de francs.)			
Matériels aériens..	3 688	5 470	9 987	5 900
(Dont civils)..	(867)	(1 063)	(1 400)	
Matériels terrestres..	306	2 421,2	5 701	2 149
Matériels navals..	82	234,3	2 224	351
Matériels électroniques..	658	1 310,7	1 831	1 975
Totaux	4 734	9 436,2	19 743	10 375

[1] L'Institut franco-allemand de recherches, désigné sous le sigle « I.S.L. » (Institut de Saint-Louis), est un organisme exploité en commun par la République française et la République fédérale allemande (convention du 31 mars 1958) et chargé d'effectuer des recherches et études préliminaires orientées vers les applications en aérodynamique, balistique, physique et métrologie.

B. — Les livraisons.

LIVRAISONS	1972	1973	1974	POURCENTAGE 1974/1973.
	(En millions de francs.)			
Matériels aériens..	3 798	4 817	5 258	109 %
(Dont civils).....	(738)	(955)	(1 069)	(112 %)
Matériels terrestres.....	517,6	773,8	1 293	167 %
Matériels navals.....	114	284,2	561	197 %
Matériels électroniques.....	345,2	313,2	625	200 %
Totaux	4 774,8	6 188,2	7 737	125 %

III. — INFRASTRUCTURE DE LA D. M. A.

On est un peu étonné de trouver sous cet intitulé un chapitre extrêmement modeste (54-82) destiné simplement aux « acquisitions immobilières » de la D. M. A. et doté, pour 1976, de 600 000 F en autorisations de programme et de 200 000 F en crédits de paiement (ce qui représente une chute respectivement de 64,7 % et de 75 % par rapport à 1975, mais correspond au financement des opérations envisagées l'an prochain).

Les véritables opérations d'infrastructure de la D. M. A. sont financées au titre des investissements techniques, qui ont été étudiés plus haut.

SECTION II

**Dépenses d'équipement des services communs
ou d'organismes interarmées hors D. M. A.**

I. — ETUDES ET RECHERCHES

*Etudes et recherches menées
par la Direction des centres d'expérimentations nucléaires.
(Chapitre 51-90.)*

Le chapitre géré par la D. I. R. C. E. N. bénéficie, cette année encore, d'une progression très supérieure à la moyenne du budget des Armées, aussi bien en autorisations de programme (+ 17,6 %) qu'en crédits de paiement (+ 30,4 %).

On sait qu'en 1975 le Centre d'expérimentation du Pacifique a procédé pour la première fois à un tir souterrain sur l'atoll de Fangataufa dans une infrastructure géologique constituée par du corail surmontant une couche épaisse de basalte.

Ce tir nommé « Achille » a prouvé qu'il était possible d'éviter des projections de matériaux vers l'extérieur, mais il est bien évident qu'une telle expérience dans un milieu inondé ne permet pas du premier coup d'obtenir tous les résultats souhaitables. C'est la raison pour laquelle un second tir « Hector » est encore prévu à Fangataufa avant de ramener l'ensemble des expériences sur l'atoll de Mururoa qu'on pourra éviter d'évacuer et qui, par conséquent, servira de base stabilisée et moins coûteuse.

Le prix spécifique de chaque tir est plus élevé en souterrain, et cela se traduit dans les crédits du chapitre 51-90 ; en revanche, les Armées ont pu alléger le support logistique permanent et récupérer des effectifs, qui ont été ou seront ramenés soit sur la Métropole, soit sur les « forces de souveraineté » du Pacifique ; il est possible, également, d'alléger — mais non pas de supprimer totalement — le dispositif mis en place pour la couverture maritime et aérienne au moment des tirs.

II. — FABRICATIONS ET INFRASTRUCTURE DES SERVICES COMMUNS HORS D. M. A.

a) *Service de santé.*

Le chapitre 53-61, consacré aux dépenses de matériels et d'équipement technique du service de santé, est encore en forte progression : par rapport à 1975, les autorisations de programme augmentent de 48,5 % et les crédits de paiement de 21,3 % ; à lui seul, l'équipement du nouvel hôpital du Val-de-Grâce absorbera, en 1976, 14,2 millions de francs sur la dotation globale de 48,4 millions de francs.

Les crédits du chapitre 54-61 (infrastructure du service de santé) ont fait l'objet d'une étude attentive qui a conduit à réduire de 28,3 % les autorisations de programme et à augmenter les crédits de paiement de 168,7 % ; en crédits de programme, le nouvel hôpital du Val-de-Grâce absorbera, en 1976, 20 millions de francs sur les 38,8 alloués au chapitre.

Le coût total prévisible de ce nouvel hôpital est de l'ordre de 179 millions de francs, y compris les équipements évalués à environ 20 millions de francs (équipements compris, mais après

défalcation des dépenses d'environnement, l'Ecole polytechnique reviendra à 343 millions de francs) ; les autorisations de programme déjà mises en place s'élèvent à 124,8 millions de francs. L'achèvement est prévu pour novembre 1977.

Le chapitre 54-61 financera en outre, en 1976, des réalisations nouvelles, de volume modeste, à Clamart, Versailles et Bordeaux, et des aménagements divers dans un nombre limité d'hôpitaux militaires.

b) *Organismes interarmées.*

Les crédits du chapitre 53-91 (matériel des organismes interarmées) sont en progression assez forte : + 13,7 % pour les autorisations de programme et + 20,7 % pour les crédits de paiement ; ils doivent pouvoir alimenter les besoins des organismes interarmées relevant, en métropole et outre-mer, de l'état-major des Armées ; un article nouveau fait son apparition : l'article 20 est doté de 2 millions de francs pour les besoins en matériels techniques divers des organismes interarmées administratifs.

Les dépenses d'infrastructure des organismes interarmées sont couvertes par les crédits du chapitre 54-92, qui augmentent de 18,6 % pour les autorisations de programme et de 13,1 % pour les crédits de paiement ; parmi les bénéficiaires, on retrouve, comme l'an dernier, le service de l'Action Sociale des Armées qui reçoit 8,5 millions de francs pour l'aménagement et la construction de maisons familiales, de camps et de villages de vacances.

c) *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

Le chapitre 54-80 couvre à la fois les dépenses d'équipement et d'infrastructure immobilière du S. D. E. C. E. ; les crédits de programme sont en forte expansion (+ 23,4 %), mais les crédits de paiement ont été amputés de 33,1 %. Sur les 29 millions de francs d'autorisations de programme nouvelles, 7,8 sont destinés aux travaux immobiliers et 21,2 aux matériels (chaîne nationale de radiogoniométrie, modernisation des moyens radioélectriques et des équipements de transmission, etc.).

d) *Subvention au Service des essences pour travaux de premier établissement.*

(Chapitre 54-81.)

La très forte progression constatée sur les crédits de ce chapitre (+ 33,3 % pour les autorisations de programme et + 100 % pour les crédits de paiement) porte sur des sommes relativement modestes. Les autorisations de programme nouvelles, qui passent de 1,5 à 2 millions de francs, serviront pour l'essentiel aux travaux de protection des points sensibles (1,250 million de francs) ; le surplus permettra au service d'acquérir des matériels de réserve opérationnelle.

e) *Constructions de logements militaires.*

(Chapitre 54-91.)

En accroissement modéré sur les autorisations de programme (+ 9,8 %) et fort sur les crédits de paiement (+ 22,7 %), les crédits de ce chapitre permettront une triple action :

	(Millions de francs.)
— participation des Armées à des programmes extérieurs (pour 500 logements).....	6,5
— constructions en régie (réajustement financier des commandes antérieures, travaux de rénovation et constructions neuves)	25,6
— subventions (à l'action sociale des Armées pour 5 millions de francs et à la Société de gestion immobilière des armées pour 7 millions de francs).....	12

CHAPITRE II

SECTION AIR

Le montant des autorisations de programme proposées sur le titre V de la Section Air atteint 6 306 millions de francs, en augmentation de 378,4 millions de francs sur 1975, soit un taux de croissance de 6,4 % ; le volume des crédits de paiement est de 4 992,4 millions de francs, au lieu de 4 511,9 millions de francs en 1975, ce qui représente une progression de 480,5 millions de francs, soit 10,6 %.

La répartition des crédits chapitre par chapitre est donnée en annexe n° 3 ; le tableau ci-dessous en présente un résumé par grandes masses :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Variations.	1975	1976	Variations.
TITRE V. — EQUIPEMENT	(En millions de francs).					
1. Etudes, recherches et prototypes	1 310	942	— 368 (— 28,1 %)	946	847	— 99 (— 10,5 %)
2. Investissements techniques et industriels	101	123	+ 22 (+ 21,8 %)	104	110	+ 6 (+ 5,8 %)
3. Fabrications	4 137,1	4 857	+ 725,9 (+ 17,5 %)	3 143,9	3 653	+ 509,1 (+ 16,2 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.	379,5	384	+ 4,5 (+ 1,2 %)	318	382,4	+ 64,4 (+ 20,2 %)
Totaux	5 927,6	6 306	+ 378,4 (+ 6,4 %)	4 511,9	4 992,4	+ 480,5 (+ 10,6 %)

Ce tableau fait apparaître nettement :

— une diminution très importante des crédits de programme affectés aux études (— 28,1 % par rapport à 1975) ;

— et une progression, plus apparente que réelle, des crédits d'infrastructure, puisqu'elle est inférieure à la dérive des prix (+ 1,2 % seulement par rapport à 1975).

En revanche, les autorisations de programme relatives aux investissements techniques et aux fabrications marquent, globalement, une assez nette progression.

Voici l'analyse chapitre par chapitre :

1° LES ÉTUDES

La réduction des crédits d'études de la Section Air (chapitre 51-71) porte non pas sur les « études appliquées », mais sur les études de développement, et notamment sur celles qui s'appliquent à l'avion de combat futur (A.C.F.).

Les autres crédits du chapitre concernent le Jaguar, le Mirage F 1, l'Alphajet, le Super Etendard, les moteurs M. 53 et Larzac, ainsi que les missiles aéroportés et les recherches relatives aux transmissions, détection et problèmes de navigation.

2° LES INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Sur le chapitre 52-71, qui correspond ici à l'équipement technique et industriel des établissements de constructions aéronautiques, on constate une nette progression des autorisations de programme (+ 21,8 %) et une augmentation plus modeste des crédits de paiement (+ 5,8 %).

Comme les années précédentes, l'essentiel des crédits est affecté aux établissements d'Etat (centre d'essais en vol, centre d'essais des propulseurs) et à l'infrastructure industrielle de la Direction technique des constructions aéronautiques (ateliers de réparations de l'Air).

3° LES FABRICATIONS

Dans l'ordre des chapitres, cette troisième partie recouvre, à l'Armée de l'Air, les programmes d'habillement et de matériels pour le commissariat, l'armement et les munitions, les matériels au sol, l'électronique et enfin — le principal de tous — le matériel aérien.

a) *Matériels pour le commissariat de l'air.*

(Chapitre 53-41.)

Comme l'an dernier, ce chapitre bénéficie d'une forte augmentation, aussi bien pour les autorisations de programme (+ 41,6 %) que pour les crédits de paiement (+ 22 %) ; à eux seuls, les programmes d'habillement reçoivent 175 millions de francs, le surplus (41 millions de francs) étant destiné à l'approvisionnement des matériels d'emploi courant du ressort du commissariat de l'air.

b) *Armement et munitions.*

(Chapitre 53-51.)

L'ensemble du chapitre est encore en progression sur 1975 : + 18,3 % en autorisations de programme et 10,8 % en crédits de paiement, mais les principaux bénéficiaires de cet accroissement sont les missiles sous responsabilité de la Direction technique des engins : A.S. 37 Martel, Matra 550 Magic, Matra 530, 530 F et Super 530.

En revanche, pour les munitions classiques (bombes, roquettes, obus), les taux de réalisations à la fin de 1976 resteront encore inférieurs aux prévisions du troisième plan.

c) *Matériels au sol.*

(Chapitre 53-52.)

Après la pause marquée en 1975 sur ce chapitre, les crédits reprennent une progression, modérée pour les autorisations de programme (+ 8,7 %) mais forte pour les crédits de paiement (+ 27,1 %).

Malgré cela, seuls seront assurés les besoins strictement indispensables en véhicules légers, en véhicules techniques et en groupes électrogènes ; la cadence de livraison de six usines de production d'oxygène, prévue sur trois ans, devra sans doute être étalée (il s'agit en fait de « stations services » destinées, sur les bases aériennes, à réapprovisionner les bouteilles d'oxygène du personnel navigant).

d) *Electronique.*

(Chapitre 53-71.)

Sur ce chapitre important (il se classe au troisième rang de la Section Air, après le matériel aérien et les études), les autorisations de programme augmentent de 20,5 % et les crédits de paiement de 29,5 %.

Ces crédits permettront, notamment, de poursuivre la réalisation des objectifs que l'on s'est fixés dans le domaine de la guerre électronique.

e) *Matériel aérien.*

(Chapitre 53-72.)

Sur ce chapitre essentiel pour l'Armée de l'Air, les autorisations de programme croissent de 15,7 % et les crédits de paiement de 13,2 % par rapport à des crédits 1975 qui étaient plutôt modestes au regard des besoins.

On a été conduit à marquer un temps d'arrêt pour le programme de l'avion de combat futur ; le lancement de cet avion en série ne saurait être entrepris avant que le Ministre de la Défense ait l'assurance que les crédits nécessaires à un développement harmonieux des programmes seront obtenus en leur temps ; cela nécessite encore des études et des discussions.

Les crédits affectés au Mirage sont destinés uniquement à couvrir les hausses économiques qui sont intervenues depuis la mise en place des autorisations de programme pour les appareils en cours de construction.

D'autres crédits permettront la poursuite des commandes en cours concernant l'Alouette III et le S. A. 330, ainsi que le système d'armes Crotale.

Les commandes nouvelles sont limitées au Jaguar (dix appareils) et à l'Alphajet (trente-deux appareils).

4° L'INFRASTRUCTURE

a) *Travaux et installations.*

(Chapitre 54-61.)

Sur ce chapitre, les autorisations de programme restent sensiblement du même ordre qu'en 1975 (+ 4 %), mais le rythme d'exécution des opérations conduit à majorer nettement les crédits de paiement (+ 22 %).

Les autorisations de programme pour 1976 concernent notamment les opérations suivantes :

— 40 millions de francs pour couvrir les hausses économiques sur programmes antérieurs ;

— 61 millions de francs pour les « dépenses permanentes » (conservation du domaine, matériels techniques du Génie de l'Air, etc.) ;

— 10 millions de francs pour les bases d'outre-mer ;

— 79 millions de francs pour l'amélioration des conditions de vie des hommes du rang et des sous-officiers ;

— 35 millions de francs pour le système Vauban (installations de défense aérienne) ;

— 20 millions de francs pour continuer l'école technique de l'Armée de l'Air à Rochefort ;

— 21 millions de francs pour la poursuite des abris-avions.

On rappelle que, sur ce chapitre, le « plan de soutien » vient d'attribuer, en autorisations de programme et en crédits de paiement, 80 millions de francs pour la rénovation des casernements de l'Armée de l'Air.

b) *Acquisitions immobilières.*

(Chapitre 54-62.)

Les autorisations de programme de 1976, identiques à celles de 1975, permettront des extensions d'aérodromes et des acquisitions diverses de terrains, ainsi que la poursuite des opérations domaniales en cours à Istres.

Les crédits de paiement ont pu être ramenés à 4 millions de francs en 1976, au lieu de 8 en 1975.

CHAPITRE III

SECTION FORCES TERRESTRES

L'augmentation des autorisations de programme, qui passent de 5 486,1 millions de francs à 5 847,6 millions de francs, est du même ordre que pour la Section Air : 6,6 % en apparence mais, en fait, 5,6 %, car 52 millions de francs, destinés aux locations-ventes de machines informatiques, proviennent du titre III. Les crédits de paiement sont de 4 909,4 millions de francs au lieu de 4 451 millions de francs, soit une progression de 10,3 %.

Le tableau récapitulatif des crédits, chapitre par chapitre, est donné en annexe n° 4 ; par grandes masses budgétaires, l'évolution est la suivante :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Variations.	1975	1976	Variations.
TITRE V. — EQUIPEMENT	(En millions de francs).					
1. Etudes, recherches, prototypes.	578,9	537,8	— 41,1 (— 7,1 %)	470	505	+ 35 (+ 7,4 %)
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	4 086,8	4 451,6	+ 364,8 (+ 8,9 %)	3 383	3 685,7	+ 302,7 (+ 8,9 %)
4. Infrastructure	820,4	858,2	+ 37,8 (+ 4,6 %)	598	718,7	+ 120,7 (+ 20,2 %)
Totaux	5 486,1	5 847,6	+ 361,5 (+ 6,6 %)	4 451	4 909,4	+ 458,4 (+ 10,3 %)

Comme pour la Section Air, le volume des crédits affectés aux études est en régression (— 7,1 % sur 1975) ; cette rubrique ne représente plus que 9,2 % du total au lieu de 10,5 % en 1975.

En revanche, la part des fabrications d'armement reste sensiblement équivalente à celle du budget de 1975 (62,6 % au lieu de 62,7 %).

La progression des crédits d'infrastructure est faible (4,6 %) et finalement inférieure à la dérive des prix ; ces crédits ne représentent plus que 14,7 % du total, au lieu de 15 % en 1975.

Voici maintenant une analyse plus détaillée des programmes, chapitre par chapitre.

1° LES ÉTUDES

Les crédits d'études inscrits au chapitre 51-71, en régression pour les programmes (— 7,1 %) et en légère progression pour les paiements (+ 7,4 %), ont été maintenus au niveau minimum compatible avec le développement des matériels retenus dans les programmes d'équipement de l'Armée de Terre ; ils concernent donc, pour l'essentiel, les A. M. X, le 155 à grande cadence de tir, le véhicule de l'avant blindé et la modernisation des réseaux de transmissions.

2° LES FABRICATIONS

a) *Fabrications d'armement.*

La progression reste modeste sur ce chapitre 53-71, qui est essentiel à l'efficacité des forces terrestres : les autorisations de programme augmentent de 6,3 % et les crédits de paiement de 7 %.

Les autorisations de programme nouvelles (3 658,3 millions de francs) sont, pour l'essentiel, affectées aux opérations suivantes :

— *chars de combat* : continuation des A.M.X 10 R.C. (20 unités en 1976) et des A.M.X 10 P et P.C. (80 unités) ; pour les A.M.X 30, 90,2 millions de francs couvriront les hausses économiques et permettront de commencer la valorisation du char de combat (montage du canon de 20 avec surpointage) ; 53,7 millions de francs sont destinés à couvrir les hausses économiques sur le programme en cours des A.M.X. 30 D de dépannage ; quant au programme de l'A.M.X 30 H poseur de pont, il est annulé pour 1976 ;

— *véhicules de servitude* : une somme de 293,6 millions de francs sera consacrée en 1976 au V.A.B. (véhicule de l'avant blindé), dont la phase prototype est terminée ; on attend les premiers matériels de série pour l'automne 1976. Des crédits sont également prévus pour amorcer le remplacement de véhicules très onéreux (du type G.M.C. ou Simca) par des camions de type commercial pouvant transporter 20 hommes ou 4 tonnes de charge ;

— *matériels d'artillerie classique* : le matériel majeur de l'artillerie classique sera sous peu le 155 à grande cadence de tir, pour lequel une somme de 10 millions de francs est inscrite en 1976 pour complément d'industrialisation sur la première tranche déjà commandée ;

- *missiles* : des sommes importantes sont consacrées :
 - à la revalorisation de Hawk (programme Hawk-Hip : 220 millions de francs en 1976) ;
 - au Milan (83,6 millions de francs) ;
 - au Hot (75,2 millions de francs) ;
 - au L. R. A. C. (18,6 millions de francs pour hausses économiques) ;

— *électronique* : le financement de la phase d'industrialisation pour le réseau intégré de transmission automatique (système R.I.T.A.) vient de débiter ; les fabrications proprement dites pourront commencer en 1977-1978 ;

— *armement léger* : la munition de 5,56 millimètres est actuellement en cours d'expérimentation, mais l'étude comparative de l'A.I.M. (arme d'infanterie moderne) n'est toujours pas terminée ; la décision, toutefois, semble devoir être prise assez prochainement ;

— *matériel aérien de l'Armée de Terre* : des crédits sont prévus pour continuer en 1976 les deux programmes franco-britanniques d'hélicoptères :

- l'hélicoptère léger Gazelle, dont la commande devrait être terminée en octobre 1977 ;
- l'hélicoptère lourd Puma (S.A. 330), dont les derniers éléments devraient être livrés en 1976.

Il convient de rappeler qu'au titre du « Plan de soutien » de septembre 1975, l'Armée de Terre a reçu au chapitre 53-71, en autorisations de programme et en crédits de paiement, une somme de 123 millions de francs pour achats de véhicules et de munitions.

b) *Fabrications diverses.*

Le chapitre 53-41 (habillement, campement, couchage, ameublement) est en net progrès sur 1975 : + 15,8 % en autorisations de programme et + 16,9 % en crédits de paiement. L'essentiel des autorisations de programme nouvelles est consacré à l'approvisionnement des articles du paquetage individuel.

La progression très importante des autorisations de programme constatée sur le chapitre 53-91 (matériels divers) est plus apparente que réelle, car elle est due pour une grande part à l'inscription d'un crédit de 52 millions de francs pour la location-vente de machines informatiques, dont le financement était précédemment

assuré par le titre III ; abstraction faite de ce transfert, la croissance de 50 % doit être ramenée à 11,3 % et correspond à la poursuite des programmes de croisière.

3° L'INFRASTRUCTURE

a) *Infrastructure des services.*

(Chapitre 54-51.)

L'ensemble du chapitre évolue très peu (— 0,8 % en autorisations de programme et + 3,1 % en crédits de paiement), mais la répartition des crédits entre les divers services concernés tient compte au plus juste des besoins prioritaires :

— le service du matériel reçoit le même volume d'autorisations de programme qu'en 1975 pour l'équipement technique et l'infrastructure de ses établissements ;

— le service d'exploitation des transmissions subit une réduction d'environ 20 % de ses moyens financiers dans le domaine des matériels d'électronique et des travaux immobiliers ;

— à l'inverse, le service de l'intendance bénéficie d'une très sensible amélioration de ses moyens pour l'équipement de ses établissements et les aménagements divers.

b) *Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.*

(Chapitre 54-61.)

Dans le projet de budget pour 1976, la croissance des autorisations de programme sur ce chapitre est relativement faible (+ 4,25 %), tandis que le volume des crédits de paiement est augmenté de 23,2 % pour tenir compte du rythme d'exécution des travaux en cours.

Les autorisations de programme sont réparties de la façon suivante :

	En millions de francs.
— construction de casernements neufs.....	147
— programme de rénovation des casernements anciens	150
— modernisation des installations de chauffage.....	90
— écoles, camps, champs de tir.....	147

— divers en métropole (couverture des hausses sur l'ensemble des programmes, poursuite du programme de bâtiments pour les cadres célibataires, infrastructure de l'aviation légère de l'Armée de Terre, financement des travaux liés à la mécanisation des forces, expérimentations et équipements de laboratoires, chemins de fer et routes)	149,9
— infrastructure en Allemagne.....	15
— infrastructure des forces terrestres stationnées outre-mer	41,9

Malgré l'importance relative des crédits affectés à la construction et à la revalorisation des casernements, la situation décrite l'an dernier n'est en rien modifiée par ce projet de budget, et il faudrait encore, à ce rythme, de vingt à trente ans pour rénover l'ensemble des casernements de l'Armée de Terre. Devant l'importance du problème, le Ministère de la Défense a élaboré une politique propre à accélérer les réalisations concrètes :

— tout d'abord, des crédits importants ont été inscrits au plan de soutien du 13 septembre 1975 : 270 millions de francs sont affectés, en programme et en paiement, à la rénovation et à la construction de casernements ;

— ensuite, et surtout, l'article 42 de la loi de finances pour 1976 ouvre dans les écritures du Trésor, à partir du 1^{er} janvier prochain, un compte de commerce intitulé « Construction de casernements » et destiné à financer les opérations de construction, de rénovation et de grosses réparations des casernements, ainsi que les travaux d'infrastructure rendus nécessaires par ces opérations. Son fonctionnement est analysé en fin de rapport, au chapitre consacré aux dispositions spéciales.

c) *Acquisitions immobilières.*

(Chapitre 54-62.)

L'accroissement en pourcentage des autorisations de programme (+ 39,5 %) et des crédits de paiement (+ 33,3 %) de ce chapitre porte sur des sommes très modestes et correspond, pour l'essentiel, aux extensions et aménagements des terrains de manœuvre et des champs de tir envisagés pour 1976.

CHAPITRE IV

SECTION MARINE

Sur la section Marine, les autorisations de programme passent de 4 873,8 millions de francs à 5 160,6 millions de francs, ce qui représente une progression de 5,9 %. Les crédits de paiement, quant à eux, s'inscrivent pour 3 811,3 millions de francs au lieu de 3 592,7 millions de francs, soit un taux de croissance de 6,1 %.

L'annexe n° 5 donne la répartition des crédits et leur évolution chapitre par chapitre. Le tableau ci-dessous en résume les données par grandes masses budgétaires :

SECTION MARINE, TITRE V	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
1. Etudes	581,8	723,6	+ 141,8 (+ 24,3 %)	473,7	485,1	+ 11,4 (+ 2,4 %)
2. Investissements techniques....	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	4 099,5	4 214,3	+ 114,8 (+ 2,8 %)	2 949,2	3 148,7	+ 199,5 (+ 6,7 %)
4. Infrastructure	192,5	222,7	+ 30,2 (+ 15,7 %)	169,8	177,5	+ 7,7 (+ 4,5 %)
Totaux	4 873,8	5 160,6	+ 286,8 (+ 5,9 %)	3 592,7	3 811,3	+ 218,6 (+ 6,1 %)

L'analyse des programmes, chapitre par chapitre, est donnée ci-après.

1° LES ÉTUDES

Le chapitre 51-71 de la Section Marine, consacré aux études d'armement et de prototypes, est l'un de ceux (avec l'infrastructure) à conserver un taux de progression soutenu, du moins pour les autorisations de programme (+ 24,3 %); en revanche, pour les crédits de paiement, compte tenu du volume accordé l'an dernier et du rythme des consommations réelles, la croissance est faible (+ 2,4 %).

L'effort de la Marine se répartit entre les études concernant les bâtiments de la flotte (391,6 millions de francs) et celles qui s'appliquent à l'aéronautique navale (332 millions de francs) :

— les crédits affectés aux *études pour la flotte* permettent de poursuivre les recherches dans le domaine des constructions navales (pénétration sous la mer), des armes navales, des équipements, des matériels électroniques et des armes nouvelles ;

— les crédits d'études pour *l'aéronautique navale* concernent, notamment, le développement du Super-Etendard et de l'hélicoptère W. G. 13, le missile air-mer A. M. 39, dérivé du mermer M. M. 38, et le démarrage du programme de l'Atlantic Mark II, destiné à remplacer l'actuel « Atlantic » pour les missions de patrouille maritime. On sait que les discussions qui avaient lieu depuis 1970 avec la République fédérale d'Allemagne et la Hollande pour développer en coopération l'Atlantic Mark II ont été interrompues au début de 1974, et que, depuis, nos deux partenaires se sont orientés vers des avions américains.

2° LES FABRICATIONS

a) *Les constructions neuves de la flotte.*

(Chapitre 53-71.)

Sur ce chapitre essentiel de la Section Marine, le taux de croissance pour 1976 reste faible, aussi bien en autorisations de programme (+ 5,34 %) qu'en crédits de paiement (+ 2,9 %).

On rappelle que la loi de finances rectificative n° 75-853 du 13 septembre 1975 (« plan de soutien ») attribue 170 millions de francs au titre V de la Section Marine, aussi bien en crédits de paiement que de programme, pour accélérer la construction à Brest d'un second pétrolier ravitailleur et poursuivre, à Lorient, le programme des avisos.

L'ensemble des crédits ainsi affectés aux constructions neuves de la flotte permettra, au cours de l'année 1976 :

— de mettre en chantier un deuxième pétrolier ravitailleur de 7 600 tonnes (type *La Durance*) et un bâtiment anti-mines prototype ;

— d'achever la frégate *De Grasse* ainsi que le *Jules-Verne*, *La Durance* et le *Patra* :

— de poursuivre :

— la construction des S.N.L.E. n^{os} 4, 5 et 6, ainsi que les opérations concernant les quatre sous-marins du type *Agosta* et le premier sous-marin nucléaire d'assaut ;

— les trois corvettes C 70 de lutte anti-sous-marine et le porte-hélicoptères 75 ;

— les avisos, dont le nombre va passer de treize à quatorze à la suite du plan de soutien.

Compte tenu des travaux de refonte et de modernisation sur les bâtiments conventionnels (248 millions de francs) et des opérations de refonte et de maintien en condition opérationnelle pour les S.N.L.E. (454 millions de francs) — ainsi d'ailleurs que de certaines commandes à l'exportation — on peut estimer que le plan de charge des arsenaux de Cherbourg, Brest et Lorient est globalement assuré en 1976 (à condition, pour Brest, que le programme du P.H. 75 ne soit pas reporté).

b) *Les matériels de série de l'aéronautique navale.*

En 1976, contrairement à ce qui s'était produit l'an passé, les autorisations de programme nouvelles allouées au chapitre 53-51 sont moins élevées qu'en 1975, tandis que les crédits de paiement sont en forte progression ; en d'autres termes, la réduction des crédits de paiement effectuée en 1975 sur ce chapitre se révèle trop forte et serait de nature à retarder l'exécution des programmes s'il n'y était mis bon ordre par l'octroi de crédits frais en expansion.

Les autorisations de programme demandées pour 1976 sont destinées notamment à financer les commandes suivantes :

— Six Super-Etendard constituant une modeste troisième tranche du programme (elle était prévue initialement pour trente appareils) ;

— Huit hélicoptères W.G. 13, qui s'ajoutent aux dix-huit appareils commandés en 1973 ;

— Trois Alouette III (lutte anti-sous-marine).

Une annuité de 380 millions de francs est consacrée à l'achat des rechanges.

c) *Habillement, couchage et casernement.*

Après l'effort réalisé en 1975 sur ce chapitre 53-41, l'année 1976 marque une pause, avec une croissance modérée des autorisations de programme (+ 5,4 %) et une réduction des crédits de paiement (— 4,9 %).

d) *Equipement des transmissions.*

Le chapitre 53-61 passe de 54,4 millions de francs à 58 millions de francs pour les autorisations de programme, et de 46,5 millions de francs à 50 millions de francs pour les crédits de paiement ; il s'agit donc d'une croissance modeste qui laisse les possibilités de ce chapitre un peu en dessous du rythme de croisière antérieur.

e) *Munitions et engins.*

Alors que les autorisations de programme croissent de 9,2 % sur le chapitre 53-72, les crédits de paiement subissent une déflation de 11,1 %. En dehors des munitions pour la flotte (60 millions de francs), les opérations lancées en 1976 concerneront principalement :

— pour la Direction technique des constructions navales : les torpilles L. 5, le Masurca et les missiles A. S. 37 destinés à l'aviation de patrouille maritime (missile anti-radar à autoguidage passif) ;

— pour la Direction technique des engins : les missiles M. M. 38 (bâtiments de surface) et Magic (missile air-air de combat rapproché entre aéronefs).

f) *Equipement militaire.*

Avec des autorisations de programme sensiblement de même montant qu'en 1975 (100 millions de francs au lieu de 99,2), le chapitre 53-73 reçoit, pour 1976, des crédits de paiement en augmentation de 10,5 %, qui doivent permettre une exécution normale des programmes en cours ou à lancer.

3° L'INFRASTRUCTURE

Après l'effort très important réalisé en 1975 sur le chapitre 54-41 (travaux et installations du Commissariat de la marine), il a paru possible de marquer une pause en 1976, aussi bien pour les autorisations de programme (— 10,4 %) que pour les crédits de paiement (— 16,7 %).

On note, en revanche, un net accroissement des autorisations de programme sur le chapitre 54-51 consacré à l'infrastructure de l'aéronautique navale ; en passant de 27,7 à 40 millions de francs, les crédits permettront la poursuite des travaux immobiliers en cours dans les bases de l'aéronautique navale, ainsi que le démarrage de travaux dans les établissements d'outre-mer, notamment à Nouméa.

Sur le chapitre 54-61 (Travaux et installations d'intérêt général, du ressort des travaux maritimes), l'enveloppe budgétaire permettra de continuer l'effort entrepris sur les installations de soutien-vie : base-vie de la caserne Rochambeau à Cherbourg, base-vie à la Grande-Rivière et construction de la caserne Kéravel à Brest, réparation et extension du foyer Chazelle à Lorient, base-vie Ouest et cercle des officiers-mariniers à Toulon ; à Paris, réalisation d'un restaurant en sous-sol à la caserne de la Pépinière.

A noter aussi, à Toulon, la réparation du bassin Vauban (25 millions de francs).

Enfin, sur le chapitre 54-62 destiné à financer les acquisitions immobilières de la Marine, l'augmentation massive des autorisations de programme, qui passent d'une annuité d'un demi-million de francs à 2,2 millions, correspond à l'acquisition de terrains pour la force océanique stratégique.

En résumé, pour la Section Marine, dont le taux de croissance moyen reste, comme pour les autres armées, inférieur à la dérive des prix puisqu'il est de 5,9 % pour les autorisations de programme et de 6,1 % pour les crédits de paiement, deux priorités ont été sauvegardées, du moins pour le lancement des programmes : les études (+ 24,3 %) et l'infrastructure (+ 15,7 %).

CHAPITRE V

SECTION GENDARMERIE

Sur cette section, les autorisations de programme passent de 576,4 millions de francs à 620 millions de francs, réalisant ainsi une croissance de 7,6 %, un peu supérieure à celle des trois armées de terre, de mer et de l'air, mais inférieure au taux moyen de progression du titre V du budget militaire ainsi, d'ailleurs, qu'à la hausse moyenne des prix. Les crédits de paiement s'élèvent à 530 millions de francs au lieu de 469,4 millions de francs, soit un accroissement de 12,9 %.

Le détail des crédits, chapitre par chapitre, est donné en annexe n° 6 et le tableau ci-dessous en résumé l'essentiel par grandes masses :

SECTION GENDARMERIE, TITRE V	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
1. Etudes	»	»	»	»	»	»
2. Investissements techniques....	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	217,3	224	+ 6,7 (+ 3,1 %)	230,9	182,1	— 48,8 (— 21,1 %)
4. Infrastructure	359,1	396	+ 36,9 (+ 10,3 %)	238,5	347,9	+ 109,4 (+ 45,9 %)
Totaux	576,4	620	+ 43,6 (+ 7,6 %)	469,4	530	+ 60,6 (+ 12,9 %)

1° LES FABRICATIONS

a) *Matériel.*

(Chapitre 53-51.)

A peu près stable comme l'an dernier pour les autorisations de programme, le chapitre subit une réduction sensible des crédits de paiement. Les commandes à lancer en 1976 porteront essentiellement sur les équipements suivants :

- matériels électroniques (émetteurs-récepteurs, télé-imprimers, machines à chiffrer) ;
- véhicules divers (motocyclettes, voitures de liaison et de brigade, véhicules utilitaires) ;
- matériels d'armement et d'optique ;
- matériels techniques (alcootests, cinémomètres, matériels photographiques, etc.).

Pour combler une partie du déficit en véhicules, et notamment en véhicules utilitaires, signalé l'an dernier, le « plan de soutien » a octroyé 40,5 millions de francs à ce chapitre, en crédits de paiement comme en autorisations de programme.

b) *Habillement, couchage, ameublement.*

(Chapitre 53-52.)

On constate ici une nette augmentation des autorisations de programme (+ 16,6 %), mais une forte déflation des crédits de paiement, qui fait suite à l'octroi d'importants crédits frais en 1975.

Pour l'habillement, les commandes porteront sur des lots d'effets communs, des lots pour spécialistes et des paquetages pour réservistes.

Pour le couchage et l'ameublement, les crédits permettront notamment d'acquérir des matériels de couchage pour chambres de sûreté, des mobiliers pour chambrées de gendarmes-adjoints, et des classeurs pour fichiers de brigade.

2° L'INFRASTRUCTURE

Ce chapitre 54-51 reste de beaucoup le plus important de la Gendarmerie, et il s'inscrit en hausse sur 1975 : modérément pour les autorisations de programme (+ 10,3 %) mais massivement pour les crédits de paiement (+ 45,9 %) ; la rénovation de ses casernements reste en effet, pour la Gendarmerie, un objectif prioritaire qui ne peut être atteint que par l'effort conjugué de l'Etat et des collectivités locales.

A la fin de 1975, 6 925 unités-logements (logements plus leur quote-part de locaux de service et techniques) seront réalisées ou en cours de construction ; l'objectif de la troisième loi-programme (7 500 unités-logement) est donc atteint à peu de choses près, mais il restera 26 380 unités-logements à réaliser pour aboutir à une mise à niveau complète des casernements de la Gendarmerie.

Au titre du plan de soutien, le chapitre 54-51 a reçu 50 millions de francs — en crédits de paiement comme en autorisations de programme — pour « rénovation et construction de casernements ».

L'année 1976 verra la poursuite des constructions de casernements (logements et locaux de service et techniques) à Versailles-Satory, Drancy, Poitiers-Saint-Sernin et Aurillac. D'autres opérations du même genre seront entreprises à Saint-Amand-Montrond, Saint-Brieuc, Metz et Toulon ; des crédits importants sont affectés à des programmes divers d'extension de Gendarmerie en métropole (51 millions de francs) et Outre-Mer (0,5 million de francs), ainsi qu'à des travaux de revalorisation et d'équipement dans les casernements domaniaux de la Gendarmerie (54 millions de francs).

En bref, sur cette section budgétaire qui ne comporte ni études ni investissements techniques, l'accent a été mis, dans le budget de 1976, sur les commandes d'habillement, couchage et ameublement, et sur les opérations d'infrastructure ; en outre, le plan de soutien a apporté des crédits frais importants, avec couverture intégrale des autorisations de programme par les crédits de paiement, dans le secteur des véhicules et des casernements.

*
* *

Au terme de l'examen d'ensemble du budget militaire et de l'analyse des dépenses en capital, et sous le bénéfice des considérations et des observations qui ont été exposées tant dans l'avant-propos du présent rapport que dans les développements ultérieurs, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le projet de budget du Ministère de la Défense (titre V) pour 1976.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 30.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1976, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 26 200 000 000 F et à 5 672 144 000 F, applicables au titre V « Equipement ».

Commentaires. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

Article 42.

Création d'un compte de commerce « Construction de casernements ».

Texte. — I. — Il est ouvert à compter du 1^{er} janvier 1976 dans les écritures du Trésor un compte de commerce intitulé : « Construction de casernements » destiné à retracer les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu les opérations de construction, de rénovation et de grosses réparations des casernements ainsi que les travaux d'infrastructure rendus nécessaires par ces opérations.

Le Ministre de la Défense est ordonnateur de ce compte de commerce qui comprend :

a) En recettes :

— le produit des aliénations d'immeubles militaires sans emploi, quel que soit le lieu d'implantation de ces biens et, en cas de changement d'affectation de ces immeubles, le montant des indemnités mises par la réglementation domaniale à la charge du nouvel affectataire ;

— les sommes versées au Trésor en application des dispositions de l'alinéa 1^{er}, paragraphe II, de l'article 75 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964 ;

— les versements du budget de la Défense ou d'autres Ministères pour le financement des opérations et travaux visés au premier alinéa du présent paragraphe.

b) En dépenses :

— les dépenses d'études, d'acquisitions et de travaux.

S'il est prévu qu'un prix, une indemnité ou une avance sera versé par tranches, la dépense pourra être engagée pour la totalité dès le versement de la première tranche.

L'encaissement des recettes et le paiement des dépenses du compte de commerce sont effectués par un agent comptable dont la comptabilité est tenue selon les normes du plan comptable général.

L'agent comptable est habilité à poursuivre par délégation du mandat légal de l'agent judiciaire du Trésor le recouvrement des traités, des arrêtés de débet et des titres exécutoires constatant les créances des services. Ce recouvrement est effectué comme en matière de contributions directes.

II. — L'article 75 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964 portant loi de finances pour 1965, complété par l'article 11 de la loi n° 65-1154 du 30 décembre 1965 portant loi de finances rectificative pour 1965, modifié par l'article 50 de la loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa du paragraphe II, le membre de phrase « selon la procédure des fonds de concours au budget des armées en autorisations de programme et en crédits de paiement » est remplacé par « au compte de commerce Construction de casernements ».

b) Le troisième alinéa du paragraphe II est abrogé.

c) Les dispositions du paragraphe III relatives aux aliénations d'immeubles militaires sont abrogées, le nouveau texte du paragraphe III s'établissant comme suit :

« Jusqu'au 31 décembre 1980 donnera lieu à rattachement au budget de la Défense selon la procédure des fonds de concours en autorisations de programme et en crédits de paiement le produit des aliénations de navires déclassés de la marine nationale. »

III. — Un arrêté interministériel déterminera les conditions d'application du présent article. Il fixera en particulier les conditions dans lesquelles seront produits les différents documents retraçant l'activité du compte établis selon les principes du plan comptable général.

Commentaires. — I. — La plupart des casernements de l'Armée de terre sont très anciens (80 % d'entre eux ont été construits avant 1914).

Un plan de rénovation de ces casernements et un programme de constructions neuves ont bien été établis, mais, au rythme des crédits qu'il est possible d'attribuer à ces travaux dans la conjoncture budgétaire annuelle, il faudrait de vingt à trente ans pour que l'armée dispose d'installations modernes qui puissent répondre véritablement à ses besoins.

Aussi a-t-on examiné diverses possibilités pour accélérer la mise en œuvre des améliorations nécessaires. A l'idée d'un emprunt national suggérée par M. Noal, le Gouvernement a finalement préféré la mise en place d'un compte de commerce :

— dont les recettes seraient assurées par le produit des aliénations d'immeubles militaires et des ventes de matériels sans emploi, ainsi que par les versements éventuels du budget de la Défense ou d'autres Ministères ;

— et dont les dépenses couvriraient les frais d'études, d'acquisitions immobilières et de constructions de casernements pour l'Armée de terre.

L'encaissement de ces recettes et le paiement de ces dépenses seront assurés par un agent comptable qui tiendra ses comptes selon les normes du plan comptable général.

En bref, la création de ce compte de commerce répond au souci de simplifier et d'accélérer la mobilisation des différentes ressources qui peuvent concourir à la réalisation des programmes envisagés par l'Armée de terre pour moderniser ses casernements.

II. — La création de ce compte de commerce conduit à modifier l'article 75 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964, modifié pour la dernière fois par l'article 50 de la loi de finances pour 1975. Les dispositions de cet article prévoyaient le rétablissement au budget militaire, par la voie des fonds de concours, du produit des aliénations de matériels périmés, des immeubles militaires sans emploi et des navires déclassés ; désormais, les ressources en provenance des aliénations de matériels périmés et d'immeubles sans emploi seront rétablies au compte de commerce « Constructions de casernements » ; les ventes de navires déclassés de la Marine nationale continueront à être rattachées au budget de la Défense selon la procédure des fonds de concours.

III. — L'article 42 renvoie à un arrêté interministériel le soin de fixer les conditions de fonctionnement du nouveau compte de commerce ; les différents documents retraçant l'activité du compte devront être établis selon les principes du plan comptable général.

Article 64 bis (nouveau).

Programmation à moyen terme des armements.

Texte adopté par l'Assemblée Nationale et proposé par votre commission. — Le Gouvernement déposera avant le 31 mars 1976 un document définissant la programmation à moyen terme et les objectifs des programmes majeurs des différentes armées.

• Un compte rendu de réalisation sera joint annuellement aux documents budgétaires.

Commentaires. — Il convient de noter que les amendements déposés par la Commission des Finances et par la Commission de la Défense nationale de l'Assemblée Nationale souhaitaient le dépôt, non pas d'un document comme dans le texte finalement adopté, mais d'une véritable loi-programme fixant à moyen terme les objectifs des armées.

Il est certain qu'une loi-programme engage davantage le Gouvernement qu'un simple document présenté au Parlement, et, à ce titre, on peut regretter que les termes proposés par les commissions n'aient pas été retenus.

On ne saurait, toutefois, oublier les difficultés de la tâche entreprise, ni les délais qu'implique leur résolution.

Le document dont le dépôt est annoncé en 1976 pourrait être considéré comme une base de départ pour une quatrième loi-programme ultérieure.

Votre commissioin vous propose d'adopter le présent article.

Article 74.

Suppression du budget annexe des poudres.

Texte. — Le budget annexe des poudres, institué par l'article 34 de la loi du 13 juillet 1911, est supprimé.

Les comptes du budget annexe seront arrêtés à la clôture de la gestion 1975.

Le solde créditeur du fonds de réserve du budget annexe arrêté à la clôture de la gestion 1975 sera reversé au budget de la Défense selon la procédure de rattachement de fonds de concours.

Commentaires. — Après la constitution, en octobre 1971, de la Société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.), les activités de l'ancien « Service des poudres » ont été scindées en deux :

— les activités industrielles ont été confiées à cette société nationale ;

— et les activités étatiques à un « Service technique des poudres et explosifs » (S.T.P.E.) rattaché à la Délégation ministérielle pour l'armement.

Le budget annexe des poudres, dont l'origine remontait à 1911, a survécu quelque temps à cette scission ; il a paru opportun, en effet, de le maintenir en vigueur pendant la période où s'effectuait le transfert de certains établissements du Service des poudres à la S.N.P.E. récemment créée, et où il fallait assurer les opérations de conversion des établissements non transférés à cette société nationale.

Le volume et le rôle de ce budget annexe sont allés en décroissant progressivement ; en 1975, ce n'était plus qu'un petit budget d'exploitation, destiné à rémunérer le personnel en attente d'affectation ou de départ à la retraite.

L'effectif de ce personnel ayant encore déchu très fortement, il a paru possible de décider la suppression du budget annexe à partir du 1^{er} janvier 1976 ; les comptes en seront arrêtés après la clôture de la gestion 1975.

Cette suppression entraîne la prise en charge par le budget militaire de toutes les dépenses concernant les opérations de conversion en cours, ce qui a conduit à créer, au titre III de la Section commune du budget de la Défense, le chapitre 34-33 intitulé « Opérations de liquidation consécutives à la réforme du Service des poudres ». Ce chapitre « Mémoire » n'est pas doté de crédits budgétaires ; les dépenses auxquelles il doit faire face seront financées par le reversement de l'avoir total du fonds de réserve du budget annexe supprimé. Corrélativement, disparaît de la nomenclature le chapitre 36-32 « Contribution au budget annexe des poudres » ouvert pour mémoire au budget de 1975.

Les emplois subsistant en 1975 au budget annexe des poudres ne sont pas repris en 1976 au budget général ; celui-ci assurera néanmoins la rémunération des personnels mis à la disposition de la S.N.P.E. jusqu'à ce que soit écoulé le délai d'option qui leur est offert ; les remboursements effectués à ce titre par la S.N.P.E. seront rattachés, par la voie des fonds de concours, aux chapitres de rémunérations et de charges sociales de la Délégation ministérielle pour l'armement.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

LES ELEMENTS DU BUDGET DE LA DEFENSE AU SENS LARGE

	En millions de francs.
<i>Crédits militaires</i> (art. 29 et 30 de la loi de finances) pour 1976 (y compris la Gendarmerie)	50 000
<i>Economie et finances :</i>	
Pensions civiles et militaires (évaluation provisoire).....	7 500
Mesures générales de revalorisation de la fonction publique (évaluation provisoire)	2 550
<i>Comptes spéciaux :</i>	
Substances militaires (majoration du découvert).....	25
Exportations des arsenaux (majoration du découvert).....	3
Compte d'affectation spéciale pour le financement de diverses dépenses d'intérêt militaire (montant brut)	170
Total général	<u>60 248</u>

ANNEXE N° 2

TITRE V

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
(En millions de francs.)						
A. — SERVICES RELEVANT DE LA DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE POUR L'ARMEMENT						
<i>Etudes et recherches.</i>						
51-81 Etudes et recherches au Service technique des poudres et explosifs	95,6	95	— 0,6	82,4	70	— 12,4
51-87 D. M. A. — Recherches et développements communs.....	460,3	533,5	+ 73,2 (+ 15,9 %)	405,5	378,5	— 27 (— 6,6 %)
51-88 D. M. A. — Etudes spéciales. — Atome	2 180	2 635	+ 455 (+ 20,9 %)	2 239	2 467	+ 228 (+ 10,2 %)
51-89 D. M. A. — Etudes spéciales — Engins	2 146,3	2 902	+ 755 (+ 35,2 %)	1 531	1 940	+ 409 (+ 26,7 %)
51-92 D. M. A. — Armement nucléaire tactique	754,6	829	+ 74,4 (+ 9,9 %)	694	550	— 144 (— 20,7 %)
<i>Investissements techniques.</i>						
52-81 Subvention au Service des poudres pour travaux de premier établissement	34,3	39	+ 4,7 (+ 13,7 %)	34	25	— 9 (— 26,5 %)
52-85 D. M. A. — Investissements techniques et industriels.....	91,7	97	+ 5,3 (+ 5,8 %)	162,5	139	— 23,5 (— 14,5 %)
52-86 Recherches et moyens d'essais. — Investissements	135,5	114	— 21,5 (— 15,9 %)	106	135	+ 29 (+ 27,4 %)
52-87 Recherches et moyens d'essais. — Investissements dans les organismes sous tutelle.....	73,9	104	+ 30,1 (+ 40,7 %)	73,2	95	+ 21,8 (+ 29,7 %)
52-90 Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique	12,5	13,4	+ 0,9 (+ 7,2 %)	10	3,8	— 6,2 (— 62 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-82 D. M. A. — Acquisitions immobilières	1,7	0,6	— 1,1 (— 64,7 %)	0,8	0,2	— 0,6 (— 75 %)
Total « Section commune D. M. A. »	5 986,4	7 362,5	+ 1 376,1 (+ 23 %)	5 338,4	5 803,5	+ 465,1 (+ 8,7 %)

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
B. — SECTION COMMUNE « HORS D. M. A. »						
<i>Etudes et recherches.</i>						
51-90 Direction des centres d'expérimentations nucléaires. — Etudes spéciales	540,8	636	+ 95,2 (+ 17,6 %)	475,6	620	+ 144,4 (+ 30,4 %)
<i>Fabrications.</i>						
33-61 Service de santé. — Matériel.....	32,6	48,4	+ 15,8 (+ 48,5 %)	23,9	29	+ 5,1 (+ 21,3 %)
53-91 Organismes interarmées. — Matériel	51	58	+ 7 (+ 13,7 %)	44,5	53,7	+ 9,2 (+ 20,7 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-61 Service de santé. — Infrastructure.	54,1	38,8	— 15,3 (— 28,3 %)	33,5	90	+ 56,5 (+ 168,7 %)
54-80 Service de documentation extérieure et de contre-espionnage..	23,5	29	+ 5,5 (+ 23,4 %)	27,5	18,4	— 9,1 (— 33,1 %)
54-81 Subvention au Service des essences pour travaux de premier établissement	1,5	2	+ 0,5 (+ 33,3 %)	2	4	+ 2 (+ 100 %)
54-91 Constructions de logements militaires	44,7	49,1	+ 4,4 (+ 9,8 %)	37,5	46	+ 8,5 (+ 22,7 %)
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure	35,4	42	+ 6,6 (+ 18,6 %)	39	44,1	+ 5,1 (+ 13,1 %)
<i>Infrastructure O. T. A. N.</i>						
55-81 Travaux	»	»	»	5	»	— 5
Total « Section commune hors D. M. A. »	783,6	903,3	+ 119,7 (+ 15,3 %)	688,5	905,2	+ 216,7 (+ 31,5 %)
Total section commune (A + B).....	6 770	8 265,8	+ 1 495,8 (+ 22,1 %)	6 026,9	6 708,7	+ 681,8 (+ 11,3 %)

ANNEXE N° 3

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
51-71 Constructions aéronautiques.....	1 310	942	— 368 (— 28,1 %)	936	847	— 99 (— 10,5 %)
<i>Investissements techniques et industriels.</i>						
52-71 Constructions aéronautiques.....	101	123	+ 22 (+ 21,8 %)	104	110	+ 6 (+ 5,8 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41 Matériels du Commissariat de l'air.	152,5	216	+ 63,5 (+ 41,6 %)	132	161	+ 29 (+ 22 %)
53-51 Armement et munitions.....	304,3	360	+ 55,7 (+ 18,3 %)	194	215	+ 21 (+ 10,8 %)
53-52 Matériels au sol.....	138	150	+ 12 (+ 8,7 %)	107	136	+ 29 (+ 27,1 %)
53-71 Electronique	680,4	820	+ 139,6 (+ 20,5 %)	440	570	+ 130 (+ 29,5 %)
53-72 Matériel aérien.....	2 861,9	3 311	+ 449,1 (+ 15,7 %)	2 270,9	2 571	+ 300,1 (+ 13,2 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-61 Travaux et installations.....	375,5	380	+ 4,5 (+ 1,2 %)	310	378,4	+ 68,4 (+ 22,1 %)
54-62 Acquisitions immobilières.....	4	4	»	8	4	— 4 (— 50 %)
Totaux	5 927,6	6 306	+ 378,4 (+ 6,4 %)	4 511,9	4 992,4	+ 480,5 (+ 10,6 %)

ANNEXE N° 4.

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
51-71 Matériels d'armement.....	578,9	537,8	— 41,1 (— 7,1 %)	470	505	+ 35 (+ 7,4 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement.....	510,4	591,3	+ 80,9 (+ 15,8 %)	385	450	+ 65 (+ 16,9 %)
53-71 Fabrications d'armement.....	3 441,7	3 658,3	+ 216,6 (+ 6,3 %)	2 867	3 067	+ 200 (+ 7 %)
53-91 Matériels divers.....	134,7	202	+ 67,3 (+ 50 %)	131	168,7	+ 37,7 (+ 28,8 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-51 Infrastructure des services.....	88,7	88	— 0,7	98	101	+ 3 (+ 3,1 %)
54-61 Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement..	710,7	740,9	+ 30,2 (+ 4,2 %)	485	597,7	+ 112,7 (+ 23,2 %)
54-62 Acquisitions immobilières.....	21	29,3	+ 8,3 (+ 39,5 %)	15	20	+ 5 (+ 33,3 %)
Totaux	5 486,1	5 847,6	+ 361,5 (+ 6,6 %)	4 451	4 909,4	+ 458,4 (+ 10,3 %)

ANNEXE N° 5

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Etudes.</i>						
51-71 Armement et prototypes.....	581,8	723,6	+ 141,8 (+ 24,4 %)	473,7	485,1	+ 11,4 (+ 2,4 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41 Habillement, couchage, casernement	75,9	80	+ 4,1 (+ 5,4 %)	78	74,2	— 3,8 (— 4,9 %)
53-51 Aéronautique navale. — Matériel de série.....	1 083,7	1 021	— 62,7 (— 5,8 %)	323	500	+ 177 (+ 54,8 %)
53-61 Equipement des transmissions....	54,4	58	+ 3,6 (+ 6,6 %)	46,5	50	+ 3,5 (+ 7,5 %)
53-71 Constructions neuves de la flotte.	2 273,8	2 395,3	+ 121,5 (+ 5,3 %)	2 054,7	2 114,5	+ 59,8 (+ 2,9 %)
53-72 Munitions et engins.....	512,5	560	+ 47,5 (+ 9,3 %)	388,2	345	— 43,2 (— 11,1 %)
53-73 Equipement militaire.....	99,2	100	+ 0,8 (+ 0,8 %)	58,8	65	+ 6,2 (+ 10,5 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-41 Commissariat de la Marine.....	12,5	11,2	— 1,3 (— 10,4 %)	13,8	11,5	— 2,3 (— 16,7 %)
54-51 Bases de l'aéronautique navale...	27,7	40	+ 12,3 (+ 44,4 %)	26,8	28,2	+ 1,4 (+ 5,2 %)
54-61 Travaux maritimes.....	151,8	169,3	+ 17,5 (+ 11,5 %)	128	136,5	+ 8,5 (+ 6,6 %)
54-62 Acquisitions immobilières.....	0,5	2,2	+ 1,7 (+ 340 %)	1,2	1,3	+ 0,1 (+ 8,3 %)
Totaux	4 873,8	5 160,6	+ 286,8 (+ 5,9 %)	3 592,7	3 811,3	+ 218,6 (+ 6,1 %)

ANNEXE N° 6

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
<i>Fabrications.</i>						
53-51 Matériel	201	205	+ 4 (+ 2 %)	208,9	166,2	— 42,7 (— 20,4 %)
53-52 Habillement, couchage, ameuble- ment	16,3	19	+ 2,7 (+ 16,6 %)	22	15,9	— 6,1 (— 27,7 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-51 Infrastructure. — Acquisitions im- mobilières	359,1	396	+ 36,9 (+ 10,3 %)	238,5	347,9	+ 109,4 (+ 45,9 %)
Totaux	576,4	620	+ 43,6 (+ 7,6 %)	469,4	530	+ 60,6 (+ 12,9 %)